

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

Date de la convocation : 5 Avril 2019

## L'ordre du jour est le suivant :

- Vote :
  - des taux d'imposition 2019 des taxes directes locales
- Approbation : - des comptes de gestion 2018
  - des comptes administratifs 2018
- Vote des budgets primitifs 2019
- Suivi des travaux et projets en cours
- Etude de différents devis
- Compte-rendu des différentes réunions
- Droit de préemption urbain
- Convention fixant les conditions d'entretien d'un aménagement de voirie sur le domaine public en agglomération
- Convention de servitude
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, TOUTAIN Evelyne, SABOURAUD Damien, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, BELOUIN Jacky (arrivé à 22h50), BOBINEAU Marinette, BONNEAU Stéphane, COLAS René-Louis, LARDY Jackie, PICARD Claude, SPENNATO Fabienne.

Absents excusés : GORALCZYK Henri (pouvoir à TOUTAIN Evelyne)

Absente : ROYER Stéphanie

Secrétaire de séance : LARDY Jackie

## 1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019, à savoir : taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ➡ MAINTIEN, pour l'année 2019, les taux appliqués en 2018, à savoir :
  - taxe d'habitation : 18,85 %.
  - foncier bâti : 17,32 %.
  - foncier non bâti : 53,93 %.

## **2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018, ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

- **des comptes de gestion**

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **des comptes administratifs**

### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. LARDY Jackie, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif Principal 2018.

### **BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. LARDY Jackie, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2018 « ensemble commercial et de services ».

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. LARDY Jackie, et par un vote de 11 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2018 « assainissement ».

### **BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018,

☞ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement.

### **BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

☞ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

☞ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement.

### **3 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 12 voix « Pour »

☞ le budget de fonctionnement et d'investissement.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 12 voix « Pour »

☞ le budget de fonctionnement et d'investissement.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 12 voix « Pour »

☞ le budget de fonctionnement et d'investissement.

### **4 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

• **Ensemble commercial, centre médical** Monsieur le Maire rapporte les conclusions de sa réunion avec l'architecte Pochon pour peaufiner les derniers détails : notamment attendre les modifications pour la boutique « Ça Vaut le Détour » qui n'affectent en rien la façade.

Monsieur le Maire a évoqué avec l'architecte le projet de la MAM (Maison des Assistants Maternels) évoqué lors du dernier conseil. Selon l'architecte, les 80m<sup>2</sup> demandés pour la MAM pourraient être réalisés, en modifiant un peu l'aire de stationnement, tout en gardant l'ouverture sur la Mairie.

Monsieur le Maire présente une ébauche du plan. Les élus sont assez partagés sur le projet. Monsieur le Maire conclut en disant qu'il recevra très prochainement les personnes porteuses du projet, et attend le plan plus travaillé de M. POCHON.

• **Financement du projet du « Lotissement »** Monsieur le Maire rappelle que le SyDEV participera au projet. Monsieur le Maire présente le financement établi par une banque, sans aucune négociation : pour 350 000€ minimum empruntés, les taux d'intérêts seraient de 1.17% sur 15 ans et 1.42% sur 20 ans. Comme tout dépend de la vente des parcelles, Monsieur le Maire

estime qu'il faudrait emprunter moins. M. SABOURAUD attend la proposition de 2 autres banques.

• **Travaux des ERP**

**École** : Monsieur le Maire a fait le point des différents travaux avec la société BOISSON-BURBAN : il reste une porte à poser dans l'école. Monsieur le Maire fait part de la demande des enseignantes : elles voudraient que la vasque qui sépare les 2 classes, soit retirée. Il a été demandé de signaler les marches et les seuils de l'école ; les agents techniques se chargeront de le faire avec de la peinture.

**Salle Jean-Louis RIPAUD** : Monsieur le Maire fait remarquer le changement des portes aux élus et qu'un travail doit être fait sur la terrasse : la relever au même niveau que les seuils de la salle pour un meilleur accès.

• **Chaudière** : Monsieur le Maire informe que les petits soucis techniques ont été résolus

• **Parking Rue des Juifs** : Monsieur le Maire fait constater que le remblaiement a été fait assez haut pour ne pas tenter les enfants de grimper. Monsieur le Maire précise qu'un nouveau contact avec l'entreprise CHARRIER va avoir lieu pour continuer les travaux.

• **Kiosque – Résidence du Levant** : Monsieur le Maire aimerait que les travaux d'aménagement soient achevés.

• **Chemin piétonnier de La Joletière** : Les élus se satisfont des travaux de nettoyage réalisés par les agents municipaux.

**5 – ÉTUDE DE DIFFÉRENTS DEVIS**

M. SABOURAUD présente le devis pour la **voirie**, de la société MIGNÉ TP Aquitaine pour les 3 secteurs concernés :

Route du 17 Août 1944 au Nay : 20 004.83€ HT

Chemin de la Citardière : 1 448.25€ HT

Chemin de la Guilbaudière : 11 736.25€

Soit un montant du devis de 33 539.33€ HT (40 247.20€ TTC). Le budget prévu étant de 30 000€, les élus proposent une négociation du devis avec la société MIGNÉ TP Aquitaine.

Monsieur le Maire présente le devis d'ENEDIS pour **supprimer le compteur du 7 Place du Hérault** : 1 669.20 € TTC.

Les élus proposent de valider le devis rapidement pour éviter un délai d'intervention trop long (comme cela a été le cas pour le parking Rue des Juifs).

M. SABOURAUD présente le devis de la société Mille Feux pour le **feu d'artifice du 13 Juillet** comprenant le spectacle pyrotechnique et la sonorisation : 10 000.01€ TTC (8 333.34€ HT). M. SABOURAUD précise que la sonorisation sera installée sur le parking du restaurant Le Mangoustan et branchée au restaurant (ce qui évite l'installation d'un groupe électrogène). L'ensemble des élus apprécie et reconnaissent ce geste de la part du propriétaire du restaurant. Resteront à charge de la municipalité les repas des techniciens.

Le devis est validé à 10 voix POUR et une abstention.

## **6 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS**

### **Réunion de la Commission Animation :**

**Bulletin :** Monsieur le Maire informe que l'édition du Printemps 2019 comptera 6 pages au lieu de 4 car il y a eu beaucoup de retours des professionnels du tourisme.

**Animation :** M. BONNEAU présente l'organisation d'une nouvelle fête : Mervent en Musique, portée par l' élu lui-même avec certaines associations et quelques bénévoles. Cette fête aura lieu le 28 Juin. Un appel à bénévoles avait été lancé avec l'impression de 500 tracts ; peu de personnes ont participé à la réunion du 3 avril dernier. Des associations seraient partantes mais peu sont porteuses du projet ; le CPE serait prêt à s'occuper du fond de caisse. Pour le côté alimentation, M. BONNEAU pensait faire appel à un ou 2 food-trucks pour éviter une autre gestion de caisse. Une prochaine réunion d'organisation de cette fête aura lieu le 24 avril ; Monsieur le Maire et M. BONNEAU insistent sur le fait que cette manifestation est à l'essai et que si c'est une réussite, il faudrait qu'une association porte cette animation, l'année prochaine.

**Réunion du CCAS :** Mme TOUTAIN précise que lors du vote des subventions, celle de l'ADMR n'a pas été votée car d'autres communes n'ont rien versé. L'ADMR demande une augmentation du loyer de 200€. Après s'être concertés, les membres du CCAS se disent prêts à verser la subvention demandée mais sans compter les 200€ supplémentaires.

Lors de cette réunion, la préparation du repas des Aînés et celle de la Quinzaine Bleue ont été évoquées.

**Réunion de l'Agence Routière :** Monsieur le Maire informe les élus qu'une aide à hauteur de 40% du montant versé par le Département sera versée par l'ARD (soit 50 000€).

### **Réunion sur l'aménagement autour du lac de Mervent – Xanton – Pierre Brune –**

**Vouvan :** Monsieur le Maire précise que le lac de Mervent a été le point central de cette réunion, organisée par la Communauté du Sud Vendée. L'objectif de cette réunion était de trouver des solutions pour aménager le lac et attirer plus de touristes. A Mervent, se posent 2 soucis : la baignade interdite à cause d'une qualité d'eau à surveiller, et à cause du niveau du lac très variable surtout l'été. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu en juillet pour discuter des possibilités d'aménagements sur le lac (trouver un site de baignade, mise en place d'une tyrolienne au-dessus de l'eau, mise en place d'un parcours sur pilotis pour éviter les différents obstacles autour du lac...)

## **7 – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet « surface commerciale et cabinet de soins », il avait été convenu d'intégrer le logement de M. PIZON afin d'exploiter un maximum d'espace. Dans ce cas, la Municipalité se devait de trouver un logement pour M. PIZON. Une maison était en vente Rue de la Vallée qui avait trouvée un acheteur. Etant située en zone U, la commune a le droit de préemption. La maison est à vendre 42 500€ auxquels s'ajoutent les frais d'acte et d'agence.

A l'unanimité, les élus décident d'exercer le droit de préemption.

## **8 – CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'ENTRETIEN D'UN AMÉNAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il s'agit d'une convention à passer avec le Département pour l'entretien de la chicane et de la signalisation verticale. Pour Mervent, il s'agit de la Départementale RD 99.

Tous les élus acceptent de signer cette convention.

## **9 – CONVENTION DE SERVITUDE**

Monsieur le Maire précise qu'une convention de passage pour électrifier l'antenne téléphonique doit être passée. L'ensemble de l'assemblée valide la convention de servitude.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer une rencontre avec la société TDF le 12 mai prochain, pour un projet d'implantation d'antenne Orange au niveau du Chemin des Tartres.

## **10 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait lecture du rapport annuel des 2 stations d'épuration ; un diagnostic va probablement être demandé par la Saur car cela doit avoir lieu tous les 10 ans (le dernier étant fait en 2007).

Monsieur le Maire présente le projet de délibération de l'ONF : l'État remet en question la gestion des forêts par l'ONF. Le but de la délibération est de savoir si les communes maintiennent ou non la gestion par l'ONF.

Tous les élus sont favorables au maintien de la gestion des forêts par l'ONF.

Monsieur le Maire fait part des remerciements du Rotary Club pour avoir accepté le dépôt du bac à chaussures dans la Mairie (pour permettre aux enfants atteints de cancer de l'hôpital de Nantes de partir en vacances).

Monsieur le Maire fait noter que la permanence de M. HENRIET aura lieu le 13 octobre de 11h30 à 12h30, en mairie.

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle activité s'est installée pour cet été : du paintball au niveau de la Maisonnette.

La séance est levée à 0h10

**Prochaine réunion de conseil : le vendredi 24 mai 2019, à 20h30**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

BOBINEAU Joël :

TOUTAIN Evelyne :

SABOURAUD Damien :

ALLETRU Sonia :

AUGUIN Denise :

BELOUIN Jacky :

BOBINEAU Marinette :

BONNEAU Stéphane :

COLAS René-Louis :

LARDY Jackie :

PICARD Claude :

SPENNATO Fabienne :